

2026 INTÉRESSEMENT PARTICIPATION ACTIONNARIAT

La CFE-CGC a signé les accords de participation et d'intéressement. En complément, elle a demandé depuis plus 2 ans l'ouverture d'un plan d'actionnariat au profit des salariés.

Elle vous présente aujourd'hui la traduction de ces accords en Euros



PARTICIPATION 3,09%
DE VOTRE RÉMUNÉRATION
ANNUELLE BRUTE



INTÉRESSEMENT
MOYEN PAR PERSONNEL
2182€ BRUTS

La Participation et l'Intéressement pourront être placés sur le Plan Épargne Groupe et vous faire bénéficier d'un abondement de 800€ grâce à la signature de l'accord NAO par la CFE-CGC. Ces enveloppes peuvent également servir à l'achat d'actions Naval Group.

L'opération d'actionnariat salarié acquis par la CFE-CGC vous permettra d'obtenir 7 actions gratuites. Le nouveau montant de l'action vous sera communiqué à l'issue du Conseil de Surveillance mercredi 8 avril



contact@cfecgc-naval.fr

